

Des pôles de croissance aux pôles de compétitivité : un nouveau partage des ressources cognitives

L'économie et les territoires obéissent à des logiques différentes, parfois contradictoires. Au cours des « Trente Mutantes » qui ont succédé aux « Trente Glorieuses », bien des territoires ont été mis à mal par une économie dont le développement était de plus en plus mondial. Les pôles de compétitivité s'efforcent de capter la croissance mondiale dans un domaine, et de l'insérer dans le contexte local d'un territoire particulier.

par **Bernard PECQUEUR**, Professeur Université Grenoble 1 (*)

Une longue période d'après-crise (les « Trente Mutantes », après les « Trente Glorieuses » ?) se décante aujourd'hui. Elle concernait un mouvement des structures, tant strictement économiques qu'institutionnelles, législatives, voire sociétales, visant à dépasser la société fordiste et à nous faire passer de l'exacerbation extrême de l'industrie à un monde d'après-industrie qui ne nie pas cette dernière, mais qui replace cette activité dans un contexte d'économie de la connaissance où les processus de construction des ressources cognitives par les acteurs prennent une place prépondérante. Parmi les mutations les plus spectaculaires, notons la disparition du monde paysan comme ensemble culturel cohérent et une crise qui n'en finit pas de la production et du productivisme agricoles, ou encore l'intrusion croissante et déterminante de la variable environnementale dans l'évaluation de la croissance économique. Les dichotomies qui polarisaient le monde (Est/Ouest, Nord/Sud, centre/périphérie, etc.) s'estompent et se recombinaient dans plus de complexité.

Ces évolutions s'accompagnent d'un réajustement du rapport de l'économie à l'espace et de la relation entre le local et le global, comme en témoigne l'émergence de multiples formes d'organisation de la production territorialisées (districts, clusters, systèmes productifs localisés... et, plus récemment en France, les pôles de compétitivité).

D. Cohen (1) (2004), dans une analyse récente de la mondialisation, concède : « le terme de « mondialisation » ne se comprend bien que si l'on saisit qu'il scelle l'unité de deux termes qui semblent contradictoires : enracinement dans le local et déracinement planétaire ». Il y aurait alors émergence d'un modèle dialectique local/global. Dans ce contexte, une nouvelle géographie du capitalisme doit se construire, si l'on veut com-

(*) UMR CNRS PACTE-Territoires – bernard.pecqueur@ujf-grenoble.fr

(1) Cohen D. (2004) : *La mondialisation et ses ennemis*, Grasset, Paris, 264 pages.

prendre les mutations en cours. Nous chercherons ici à montrer que la figure du *pôle de compétitivité* présente bien les caractéristiques de la période actuelle et qu'elle s'oppose à celle du *pôle de croissance*, qui dominait la période précédente. Le critère discriminant de la performance d'un pôle est moins la productivité du travail que la maîtrise de l'information.

CROISSANCE POLARISÉE ET UTOPIE DE L'EXPANSION LINÉAIRE

L'après-Deuxième guerre mondiale fait apparaître des besoins impérieux de reconstruction (logements et infrastructures), qui font le lit des approches keynésiennes, en justifiant le rôle de la dépense publique comme facteur de relance macroéconomique. Les efforts déployés en Europe de l'Ouest semblent porter leurs fruits, dans la mesure où les décennies qui suivent la guerre sont un temps de forte croissance (les « Trente Glorieuses »). C'est dans ce contexte que va se développer l'idée d'une croissance *polarisée*.

Le développement est déséquilibré (selon l'expression de François Perroux) ; « il se fait à partir de pôles, de foyers d'activités qui suscitent une série de déséquilibres économiques qu'il s'agit de transformer en un développement induit ordonné, par un aménagement conscient du milieu de propagation » (2).

L'espace joue dès lors un rôle dans les coordinations entre les agents économiques. On a, là, une innovation par rapport aux visions orthodoxes de l'économie spatiale, qui postulent un espace homogène dans lequel se déroulent des fonctions a-spatiales et qui peuvent être réduites à des différentiels de coûts de transport. L'espace se structure – aussi – avec des effets de masse, qui se combinent aux effets de distance. Le phénomène urbain est passé par là, en ce sens que les effets d'agglomération ne peuvent plus être ignorés et que la question des externalités (avantages liés à des situations dont les bénéficiaires n'ont pas eu à les payer), mises en évidence par l'économiste anglais A. Marshall, montre ses effets de plus en plus clairement.

Les effets d'entraînement espérés de la concentration en pôles de croissance s'exercent, à la fois, en amont et en aval. Ils ont été d'ailleurs expérimentés, bien que non cités comme tels, par la Russie soviétique des années 1920 et son modèle d'industrialisation privilégiant les activités d'amont (sidérurgie, métallurgie) susceptibles de produire de l'activité induite, en aval. De nombreuses théories économiques (théorie de la base, etc.) ont emboîté le pas de cette vision de la dynamique économique. Ces effets sont considérés comme mécaniques et directement fonction, à la fois, de la concentration de l'activité et de sa nature.

(2) Cf. la synthèse magistrale, toujours d'actualité bien qu'il faille l'actualiser, de J. Lajugie, P. Delfaud et C. Lacour (1985) : *Espace régional et aménagement du territoire*, 2^e édition, Dalloz, 987 pages.

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Les pôles de compétitivité (février 2005), du point de vue de la politique publique, font suite aux SPL (décembre 1997). Cette initiative confirme le croisement intime entre organisation industrielle, territoire et compétitivité économique, à partir d'un constat portant sur la compétitivité économique et industrielle de la France en Europe et dans le monde (Voir le rapport rédigé par Christian Blanc, rapport Datar, 2004). Cette idée ancienne des économistes trouve donc aujourd'hui un écho (tardif). La nouvelle étape engagée en 2005 insère les notions de réseau, de cluster, de sous-systèmes industriels spécifiques, au cœur même de la politique industrielle française et partiellement dans la politique européenne (et non sur ses marges).

La notion de pôle de compétitivité fait donc du territoire le cadre organisationnel d'une meilleure articulation entre industrie et innovation, dans la mesure où le territoire est présenté comme la base d'une coopération entre entreprises, laboratoires, universités (production, R&D, transfert et formation). Le pôle est défini alors par quatre caractéristiques fondamentales :

- **La stratégie de développement économique** du pôle doit l'ancrer sur un tissu économique local dynamique, performant face à la concurrence internationale. La cohérence du pôle et de sa stratégie avec l'ensemble plus vaste que constitue le plan de développement économique du territoire, constitue un facteur essentiel ;
- Le pôle doit présenter une **visibilité internationale** suffisante, sur les plans industriels et/ou technologiques. Les projets présentés doivent pouvoir se placer, à terme, dans les premiers rangs mondiaux de leur activité ;
- Le **partenariat** et le **mode de gouvernance** mis en œuvre sont importants. La qualité et l'efficacité des partenariats de R&D établis entre les acteurs (industriels, chercheurs, formateurs) sont des critères majeurs de labellisation d'un pôle ;
- Les projets à labelliser **doivent être créateurs de synergies en matière de recherche et développement, et apporter ainsi des richesses nouvelles à forte valeur ajoutée**. L'objectif final est bien d'améliorer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux, et donc aussi l'emploi très qualifié.

Sur les 105 candidatures recueillies, le CIADT de juillet 2005 a labellisé 67 pôles et a distingué parmi ceux-ci 6 projets mondiaux et 9 projets à vocation mondiale (16 concernent Rhône-Alpes, dont 2 mondiaux).

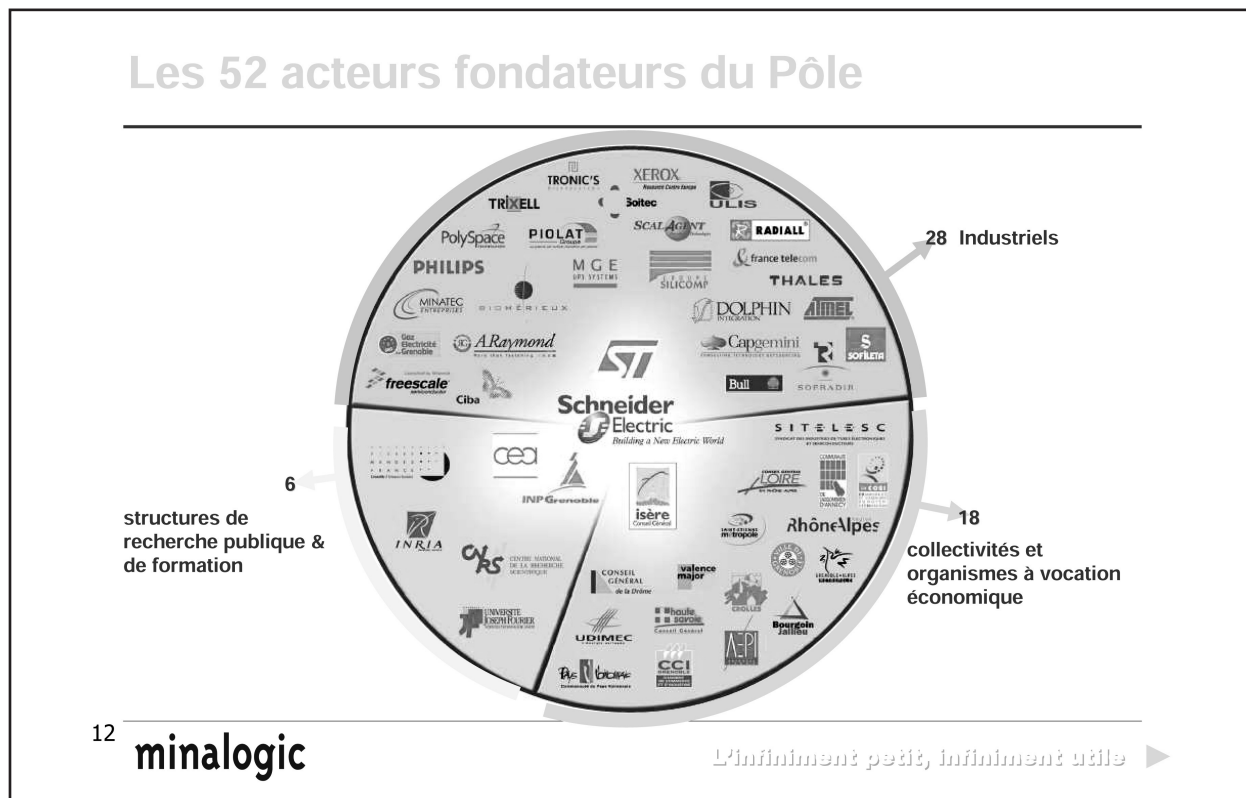
L'enveloppe totale dédiée au financement des pôles prévus s'élève à plus d' 1,5 milliard d'euros.

En premier lieu, les conditions de concentration d'activités et des infrastructures désignent des « pôles naturels » déterminés par la présence de matières premières, de réseaux de communication, de ressources financières ou encore d'industries amont. En Europe, la Rhur, la vallée du Pô ou encore l'axe Rhin-Rhône répondaient à ce schéma. Le concept s'élargit, avec les concentrations urbaines, dont la taille induit un niveau supérieur de services aux entreprises, favorable à l'industrialisation. La co-construction de la ville de Turin et de l'entreprise FIAT en donne un bon exemple.

L'autre déterminant de ces pôles tient à la nature même de l'activité. Ainsi, pour les zones qui ne disposent pas des atouts naturels indispensables, on peut concevoir

(on parla alors de 'noircissement de la matrice inter-industrielle'). En France, les figures de l'utopie se sont incarnées dans de grands projets gaullo-pompidoliens, comme le programme nucléaire, les télécommunications, le Concorde, le complexe sidérurgique de Fos-sur-Mer au bord de l'étang de Berre ou encore, plus tard, Sophia-Antipolis, près de Nice.

Le bilan de ces politiques de pôles de croissance est mitigé. On relève de belles réussites, mais aussi des difficultés d'intégration dans le tissu économique local. On a pu ainsi qualifier ces pôles de « cathédrales dans le désert ». Ils sont cependant parfaitement emblématiques d'un modèle industriel triomphant, qui a modelé les économies avancées durant les trente premières



Avec les pôles de compétitivité, le territoire devient un espace central de coordination entre les acteurs (Pôle Minalogic, Grenoble).

une politique d'implantation d'activités dites « motrices ». Les pôles de croissance créés *ex nihilo* constituent la grande utopie développementiste de la période des Trente Glorieuses. L'aménagement du Mezzogiorno italien a donné lieu à l'installation de grands complexes d'industrie lourde (chimie, sidérurgie, mécanique...) à Naples, à Bari, à Cagliari ou encore à Syracuse. Plus encore, le modèle de développement de l'Algérie durant les vingt premières années de son indépendance est marqué par la construction de grandes sociétés nationales destinées à substituer une production nationale aux importations. Le revenu pétrolier ne pouvait, comme le fit l'or des Espagnols, au XVI^e siècle, se contenter d'acheter des produits élaborés ailleurs : il devait servir à construire une économie endogénéisée

années de l'après-guerre. Leurs caractéristiques sont symptomatiques du mode de croissance de cette période. Elles définissent un contexte qui a vécu (bien que l'utopie ne soit pas encore morte, comme en témoignent les fréquentes professions de foi dans la croissance comme fruit mécanique de la maîtrise des coûts et des investissements). On peut résumer ces caractéristiques ainsi :

- Les pôles de croissance fonctionnent dans un *contexte de croissance forte* plutôt que comme moteurs de la croissance. Ils seraient ainsi davantage conséquences, que causes des dynamiques de développement ;
- Le développement est fondé sur la *productivité comme vecteur essentiel de la compétitivité*. On cherche la performance sur des produits concurrentiels à l'échelle

mondiale. En cela, le fondement de la dynamique diffère de ce que représentent les pôles de compétitivité, avec la *spécificité et la qualité* comme substituts à la productivité – individualisable et apparente – du travail ;

- *L'innovation est un processus exogène*, qui repose surtout sur la notion de transfert de technologies. Les ressources intellectuelles et cognitives ne sont pas puisées localement, mais importées, voire transplantées, sur un mode standardisé, en provenance des centres où se crée l'innovation. On se trouve dans une configuration décrite par l'américain R. Vernon (1971) (3) avec sa théorie du « cycle du produit », selon laquelle les productions à fort contenu technologique, en se décentralisant vers les périphéries, se banalisent en contenu technologique en même temps qu'elles élargissent leur marché (Cf. l'exemple de la calculatrice électronique, qui est passée d'un produit à fort contenu technologique fabriqué d'abord aux États-Unis, à un produit planétaire totalement banalisé et fabriqué dans les pays à bas salaires) ;

- Dans cette approche, l'espace n'est qu'un point sur une carte, *lieu passif de projection d'un projet conçu hors de toute appropriation par les acteurs-habitants* de l'espace en question. Ici, les spécificités historiques et les ressources cachées du territoire (au sens d'A.O. Hirshman) ne sont pas prises en compte.

En définitive, cette mécanique des pôles de croissance a représenté un espoir de développement linéaire largement utopique, prolongeant les courbes et extrapolant les *trends* de long terme vers un avenir forcément positif. En 1960, un conseiller du Président J.F. Kennedy (W.W. Rostow) imagina une vision du développement décomposée en étapes du développement, passage obligé pour chaque nation, qui dictait une voie unique passant par l'épisode crucial du *décollage économique (take off)* et menant à l'ultime étape : la *consommation de masse*.

La crise des années soixante-dix est passée par là et les contextes ont changé. Il a fallu en rabattre sur les illusions des « Trente Glorieuses ». Symbole parmi d'autres, la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau (Isère) devait accueillir plus de 400 000 habitants et en accueille aujourd'hui environ 35 000 (Ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs que la cité ne soit pas dynamique).

La figure du pôle de compétitivité, forme très récente d'organisation économique-spatiale, joue le rôle de contrepoint aux pôles de croissance et émerge d'une évolution de contexte assez brutale et résolument nouvelle.

CROISSANCE SPÉCIFIQUE ET ADAPTATION À LA MONDIALISATION

Ce que l'on a identifié comme la crise du pétrole, en 1974, constitue une véritable rupture et les trente années qui ont suivi ont à peine suffi pour dessiner les contours du monde d'après. La fin de la grande crois-

sance modifie le rapport à l'espace. Celui-ci « bouge » et la production se contextualise, au terme d'une évolution allant des années 1970 à la fin du XX^e siècle : ce sont les *Trente Mutantes*, avec l'apparition de l'idée de la construction de territoires par les acteurs. De nouvelles formes d'organisation productive ont émergé progressivement.

Des formes variées d'organisation territoriale

Au commencement, il y a la (re)découverte des districts industriels marshalliens par les économistes italiens, autour de la figure de l'économiste italien G. Beccattini (4).

A. Marshall remarquait que, dans le grand mouvement de concentration de l'activité industrielle du début du siècle (suite logique du jeu des économies d'échelle), on pouvait observer des anomalies dans le mouvement de croissance des firmes, avec des concentrations de petites entreprises non dominées par une grande. Cet ensemble, par un effet « d'atmosphère industrielle », produisait des externalités.

La version italienne du District Industriel (DI) marshallien met en évidence deux caractéristiques centrales de cette forme d'organisation : en premier lieu, les DI démontrent une remarquable capacité d'adaptation et une réactivité aux mouvements du marché dans un monde globalisé. La présence de multiples PME et TPE dans un espace de communication restreint exacerbe un double mouvement de concurrence-émulation et de coopération. En second lieu, les DI consacrent la rencontre entre des firmes et des hommes, sur un espace concret. Dans le district, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnement (comme, par exemple, dans les villes manufacturières), il tend à y avoir une forte osmose entre la communauté locale et les entreprises.

La littérature anglo-saxonne a également développé cette jonction entre espace local et développement. Ces externalités se concrétisent par des *clusters*.

La notion de *cluster*, plus englobante, s'applique à des échelles d'espace très variables. On peut sans doute dire que la notion de *cluster* est la plus large, celle de DI étant la plus stricte, le « Système Productif Local » (au sens où la Datar (devenue Diact) l'a mis en place) proposant une configuration intermédiaire et le « milieu innovateur » insistant sur une donnée fondamentale : le territoire comme dispositif d'innovation.

Enfin, l'ultime avatar des formes territorialisées d'organisation de la production est constitué par les « pôles de compétitivité », récemment mis en place en France.

A cet égard, la vision de la Diact est caractéristique, en ce sens qu'elle reste sur un objectif de productivité avec

(3) R. Vernon : *Sovereignty at Bay*, Basic Books, New York, 1971.

(4) Beccattini G. (1979) : Dal settore industriale al distretto industriale, *Rivista di Economia e Politica Industriale*, vol. 2, pp. 7-21.

Deux exemples de pôles en Rhône-Alpes : Saint-Etienne et Grenoble

A Saint-Etienne, le pôle VIAMECA

Le pôle groupe, pour la Région Rhône-Alpes et la Région Centre, un cluster centré sur la R&D en mécanique, avec une quinzaine de laboratoires, une trentaine de firmes importantes (Michelin, Casino, HEF, Alcan...), des PME et près de 35 fiches projets de collaboration entre entreprises et laboratoires. Il a pour mission de :

- Passer d'une logique de conception et de fabrication de produits industriels à une logique d'ingénierie et de création industrielle. L'objectif de court terme 2005-2007 est d'augmenter le nombre de plates-formes technologiques, de renforcer leur visibilité et leur implication dans des projets européens, de mutualiser les moyens des bureaux d'études et d'ingénierie. Objectifs de moyen terme 2008-2009 : évaluer les actions R&D engagées, émergence de nouvelles filières dans le design industriel et l'éco-conception, développement de nouvelles filières de formation, internationalisation des plates-formes. Objectifs long terme > 2010 : *leadership* international sur les verrous technologiques, poudres, matériaux métalliques ; augmentation du nombre de chercheurs, de publications, de brevets...
- Favoriser l'expansion de la filière mécanique dans l'Espace central, en faisant appel à l'ingénierie globale. Les PME doivent consolider leur position et accéder à une autonomie de leur stratégie industrielle.

A Grenoble, le pôle MINALOGIC

Le pôle grenoblois *stricto sensu* ne constitue qu'une partie d'un pôle mondial de compétitivité, qui s'étend à d'autres lieux en Isère. Concernant la partie dédiée aux micro et nanotechnologies, le pôle réunit 28 400 emplois, dont 3 900 chercheurs de la recherche publique (CEA, CNRS, Inserm...). Le site assure la formation, chaque année, de 3 300 diplômés de l'enseignement supérieur.

Les micro et nano technologies sont en fait le produit du croisement des technologies clés de la biologie-santé, des logiciels, des nanosciences, de l'énergie et des matériaux. Il n'y a donc pas à proprement parler de « spécialisation », avec les risques inhérents.

Du point de vue de l'effort financier, ce sont 4 milliards d'euros qui ont été investis entre 1992 et 2002 et 3 milliards d'euros d'investissements sont prévus, d'ici 2007.

Il y a bien un pari sur cet investissement, avec des questions fortes, d'une part, sur les retombées pour les entreprises qui ne sont pas directement partie prenante de ces orientations technologiques mais qui, pourtant, développent de très bons niveaux de technologie (par exemple, dans le secteur de la mécanique) et, d'autre part, sur les « dommages collatéraux » dans l'organisation spatiale, les prix du foncier, les perturbations dans la régulation du marché local du travail, etc.

(Notons, enfin, que la Silicon Valley, en Californie, emploie environ 250 000 personnes, ce qui ramène le pôle dit de la « Silicon Valley iséroise » à la proportion de 10 % de son modèle).

un apport exogène des fonctions urbaines. Il s'agit de partir du phénomène de transformation des productions dans ce que l'on appelle communément « l'économie cognitive », en montrant qu'elle incorpore une forte quantité de connaissance issue plutôt de la ville, à travers ses institutions productrices de savoir (universités, recherche publique et privée, *start up...*). N. Jacquet et D. Darmon (2005) (5) nous disent en effet : « les économies industrialisées sont engagées dans une nouvelle ère : celle de l'économie de la connaissance, où *l'augmentation de la productivité demeure le principal vecteur de croissance* (souligné par nous) (...). L'avènement de l'économie de la connaissance résulte du basculement des modes de production, d'un système « tayloriste » (qui consiste à produire en grandes séries pour des marchés restreints, c'est-à-dire, le plus souvent, nationaux et protégés) vers un système, nouveau, de différenciation et d'individualisation à l'extrême des produits visant à mieux répondre aux attentes hétérogènes des consommateurs (ce qui revient à produire en petites séries pour des marchés devenus mondiaux et concurrentiels) ».

Si nous comprenons bien l'idée de changement et la philosophie des pôles de compétitivité, il nous semble, en revanche, que, précisément, ce n'est pas sur la productivité que s'adosse la production urbaine des pôles de compétitivité (même si celle-là demeure largement une réalité) mais bien sur la notion de spécificité. Cette dernière représente la capacité des sites concernés à valoriser des ressources particulières à un lieu et, donc, profondément ancrées dans le patrimoine cognitif de ce lieu. Ce sont donc des ressources culturelles et cognitives qui constituent l'essentiel de ce qui crée la différence d'un pôle de compétitivité par rapport à un site qui ne l'est pas.

Ces formes que nous avons recensées ici, montrent que l'on passe d'une offre d'entreprises dans un contexte d'externalités urbaines à une offre de site où l'acteur-producteur ne se réduit pas à la somme des entreprises présentes sur le site, mais s'étend à tous les acteurs qui, en mettant en mouvement une forme de gouvernance, fabriquent le site urbain comme producteur collectif à multiples contributions (y compris générationnelles, puisque l'histoire longue compte).

Le pôle de compétitivité : esquisse d'un modèle de gouvernance du global ?

C'est sans doute dans le traitement de la connaissance que les modèles diffèrent le plus nettement. Les technopôles des années 80 sont du type 'pôle de croissance'. Elles visaient à concentrer du savoir dans un espace où les différents acteurs pouvaient se rencontrer, échanger et produire par la synergie ainsi créée – un avantage

(5) N. Jacquet et D. Darmon (2005) : Les pôles de compétitivité : le modèle français, Paris, La Documentation Française.

compétitif (ce que les économistes appellent une « externalité ») lié à la proximité physique des acteurs, ainsi qu'aux politiques publiques. Avec les clusters actuels, on a avancé d'un cran supplémentaire dans l'ancrage territorial. En effet, dans le cas des pôles de compétitivité, il ne suffit pas de concentrer des activités éventuellement venues de l'extérieur (comme cela a été le cas à Sophia Antipolis, près de Nice), mais l'objectif est d'utiliser, en quelque sorte, le *patrimoine cognitif collectif* construit localement dans l'histoire longue. M. Grossetti, J.M. Zuliani et R. Guillaume (2006) (6) parlent d'un « système local de compétences » qui a la vertu d'être le plus souvent pluri-sectoriel, ce qui permet de « s'affranchir de la dépendance vis-à-vis d'un secteur unique d'activités, et de réduire les incertitudes de l'activité économique ».

Nous avons proposé, plus haut, quatre caractéristiques des pôles de croissance. Reprenons-les, pour les appliquer aux pôles de compétitivité :

- Le pôle de compétitivité, par nature, génère une forme de performance : il est donc à l'origine (parmi d'autres contributeurs de l'organisation macroéconomique) des progrès de la croissance ;
- La productivité est plus collective qu'individuelle puisqu'elle repose sur la mobilisation d'un patrimoine cognitif collectif qui va spécifier le site par rapport aux sites concurrents ;
- En ce sens, l'innovation est endogénéisée ; c'est-à-dire qu'elle prend sa source dans la capacité de capter l'information à l'échelle mondiale et de l'intégrer dans un système productif local. On peut parler d'appétence locale pour la maîtrise technologique, mariant le savoir mondialisé à la culture du lieu ;
- Enfin, le territoire devient un espace central de coordination entre acteurs cherchant à résoudre des problèmes productifs inédits.

CONCLUSION

Les pôles de compétitivité se différencient donc des pôles de croissance comme moyen de montrer le passage d'un capitalisme a-spatial à un capitalisme contextuel où la ressource cognitive puise dans les lieux pour trouver les éléments de spécificité. Dans le monde actuel, ce qui est bon pour la firme ne l'est plus forcément pour le territoire et réciproquement. Les territoires s'autonomisent par rapport au diktat de l'implantation des entreprises. Cette dichotomie entre les entreprises et le territoire constitue clairement une nouveauté et ouvre des perspectives aux politiques locales de développement territorial. Un rôle nouveau échoit aux collectivités territoriales, mais aussi aux nouveaux acteurs des territoires. De ce point de vue, la gestion de la globalisation laisse ouvertes les formes modernes de gouvernance qui présideront aux mutations à venir.

Nous avons bien sûr, raisonné sur les pôles de compétitivité définis et labellisés, par le gouvernement, comme des images représentatives de la très grande variété des formes d'organisation située de la production. Notre propos consiste essentiellement à pointer le doigt sur l'avènement d'une économie mondiale résolument géographique, sans préjuger des échecs et/ou des réussites, ici ou là, des pôles de compétitivité officiels. Le modèle est largement transposable à l'échelle mondiale de toutes les formes de *cluster*.

(6) M. Grossetti, J.M. Zuliani et R. Guillaume (2006) : La spécialisation cognitive. Les systèmes locaux de compétences en Midi-Pyrénées, Les Annales de la Recherche Urbaine, n° 101, novembre, pp. 23-31.